



BILAN DE L'EXPERIMENTATION DE LA LV2 en 5e

Lors du CTA du 6 décembre, le SNES a posé la question suivante : En collège, nous demandons un bilan de la LV2 en 5^e en terme d'influence sur le choix des autres LV et des langues anciennes. Qu'en est-il de la pérennité de ce dispositif ?

L'IPR d'Espagnol a présenté un bilan :

Malgré nos craintes, il a été constaté une légère augmentation des effectifs en langues anciennes.

Les collèges ont choisi la LV2 qu'ils proposaient : Allemand, espagnol, italien.

57 collèges sur 58 ont proposé la LV2 en 5^e.

L'ouverture des bilangues en 6^e se fait seulement en anglais/allemand.

Pour la rentrée 2012-2013, il n'y aura pas de moyens fléchés pour la LV2 5^e dans la DHG, le choix du maintien ou non relèvera des équipes pédagogiques, de la direction et présenté en CA d'établissement.

EPREUVE DE COMPREHENSION ORALE DE LANGUES VIVANTES POUR LE BACCALAUREAT

Réponse des IPR d'Espagnol et d'Anglais

Il n'y aura pas de créations d'une banque de sujets, car c'est trop contraignant pour les enseignants et les sujets ne correspondraient pas aux élèves qu'ont les enseignants dans leurs établissements.

Cela ne crée pas de travail supplémentaire pour les enseignants, car ils sont habitués et de toute façon ils font déjà ce type de travail pour leurs cours.

Il ya un cadrage national dans la cadre du respect de l'autonomie des enseignants et de l'établissement.

A la demande d'un retour à une épreuve nationale, les IPR ont répondu qu'une épreuve nationale ne garantit pas pour autant l'égalité entre les jurys, établissements, départements....

L'épreuve de compréhension orale ne crée pas de travail supplémentaire, car il n'y a pas de conception de sujet, il s'agit uniquement de prendre une portion de vidéo et de faire discuter sur ce support.

La période a été judicieusement choisie par les Inspections Générales de LV, ce sont des évaluations en cours d'année et pas un CCF.

L'analyse du SNES :

Les IPR nient complètement les difficultés d'organisation de cette épreuve, la nature profondément inégalitaire de cette épreuve. Toutes nos demandes de cadrage, d'indemnisation ont été rejetées. L'IPR d'anglais a fait une intervention pour sensibiliser les proviseurs sur le travail supplémentaire et éventuellement rémunérer ce travail, dans le respect de « l'autonomie » de l'établissement.